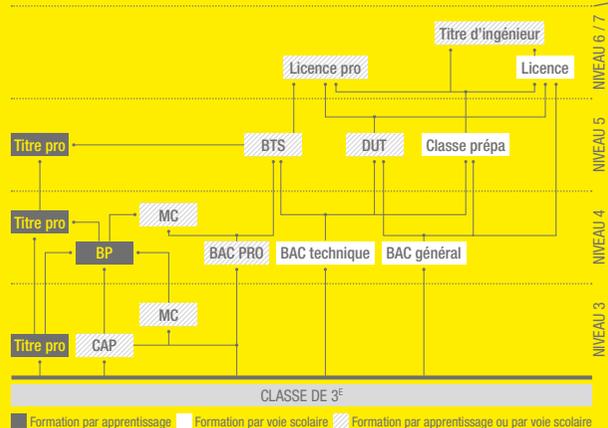


Des parcours de formation complets

L'apprentissage permet d'acquérir une qualification professionnelle et d'obtenir un diplôme ou un titre professionnel reconnu.



CAP Certificat d'aptitude professionnelle
MC Mention complémentaire
BP Brevet professionnel
BAC PRO Baccalauréat professionnel
BTS Brevet de technicien supérieur
DUT Diplôme universitaire de technologie
Titre pro Titre professionnel

Niv. 6 : niv. II - Bac +3 ans et Bac +4 ans
Niv. 5 : niv. III - Bac +2 ans
Niv. 4 : niv. IV - Bac ou équivalent
Niv. 3 : niv. V

Les formations

LES DIPLÔMES

CAP

- Électricien

BP

- Électricien

BAC PRO

- Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés

MC

- Technicien en énergies renouvelables - option énergie électrique

BTS

- Électrotechnique
- Fluides-énergies-domotique - option domotique et bâtiments communicants

POSSIBILITÉ DE POURSUITE D'ÉTUDES EN LICENCE PROFESSIONNELLE ET TITRE D'INGÉNIEUR

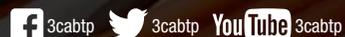
LES TITRES PROFESSIONNELS

Selon votre expérience professionnelle et votre projet, une offre de titres professionnels pour se former à ce métier est à votre disposition.



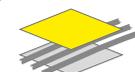
Pour en savoir

www.ccca-btp.fr
www.apprentissage-btp.com



www.metiers-btp.fr
www.onisep.fr

Le **CCCA-BTP** (Comité de concertation et de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics) est une association nationale, professionnelle et paritaire, gérée par les fédérations d'employeurs et les organisations syndicales de salariés représentatives du secteur de la construction en France. Il est chargé de mettre en œuvre et de coordonner la politique de formation professionnelle initiale par l'apprentissage aux métiers du BTP définie par les partenaires sociaux des branches du bâtiment et des travaux publics.



L'électricien

effectue tous les travaux d'installation électrique et de raccordement d'appareils électriques dans diverses spécialités : éclairage, confort thermique, réseaux communicants, sécurité, gestion technique des bâtiments.

En se basant sur des plans et des fiches techniques, l'électricien implante, pose et installe les matériels électriques. Il câble les tableaux et armoires électriques ainsi que tous les appareils de l'installation. Il est chargé de tous les travaux de mise aux normes de sécurité électrique. Il intervient dans des bâtiments neufs, en rénovation et réhabilitation (habitats individuels et collectifs, bâtiments tertiaires, de services, industriels, de loisir...) et sur les réseaux et infrastructures. Sur les chantiers complexes, l'électricien se réfère aux schémas de montage et aux plans établis par les techniciens de bureaux d'études. Après la mise en service des installations, il est régulièrement responsable de la maintenance.

L'électricien peut également intervenir préalablement au gros œuvre pour implanter les fourreaux, conduits et boîtes ou matériels coulés dans les parties bétonnées.

Techniques et innovation

Les automatismes, la gestion de l'énergie et les nouvelles énergies représentent une évolution du travail de l'électricien. Le bâtiment devient "intelligent" et communicant. Les données sont gérées par des systèmes centralisés afin de répondre au confort et à la sécurité de l'utilisateur et à la gestion des dispositifs de production d'énergie et de régulation thermique passive (stores, volets roulants, entrées d'air, etc.).



Devenir un professionnel du bâtiment

Chaque métier du bâtiment fait appel à des compétences et des savoir-faire spécifiques. De l'ouvrier au chef d'entreprise, le secteur offre de réelles perspectives d'évolution de carrière vers des postes d'encadrement et la création ou la reprise d'entreprise.

Choisir l'apprentissage BTP pour se former

Avec de nombreuses formations du CAP au titre d'ingénieur, l'apprentissage est l'une des voies privilégiées pour devenir un professionnel du bâtiment qualifié. L'apprentissage est un mode de formation professionnelle initiale, dispensée en alternance.

- Vous alternez des périodes de travail en entreprise, pendant lesquelles vous acquérez une expérience et des compétences professionnelles, et des périodes d'enseignement général, technologique et professionnel sur le métier choisi au centre de formation d'apprentis (CFA).
- Vous signez un contrat d'apprentissage. C'est un contrat de travail de type particulier conclu avec un employeur pour une durée limitée ou indéterminée.
- Vous avez un statut de salarié. Et comme tout salarié, vous avez des droits et des obligations : temps de travail, salaire, congés payés, santé, transport...
- Vous percevez un salaire : de 40 à 80 % du Smic, selon votre âge, le diplôme préparé et la progression dans le cycle de formation. À signaler, le salaire de l'apprenti est plus élevé dans le BTP que dans les autres secteurs d'activité.



Secteur d'activité

Le métier d'électricien fait principalement partie du secteur du second œuvre.

Une fois les travaux de gros œuvre d'un bâtiment achevés (fondations, murs, planchers et toiture), les métiers du **second œuvre** sont chargés d'achever, aménager et équiper un bâtiment : carreleur-mosaïste, électricien, installateur sanitaire, installateur thermique, métalu-verrier, peintre décorateur, plâtrier-plaquiste, serrurier-métallier, solier-moquetteste, tailleur de pierre...

